

République française
Département du Puy-de-Dôme
Commune d'Orcet
Séance du Conseil municipal du 4 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 mars, à 20 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Etaient présents (21): Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHELY, François MARQUET, Jean-Paul BOUVIER, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Francis GILBERT, Michèle PINET, Bernard DUCREUX, Christian GIRY, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Magali LEWICKI, Marie TRICOT, Patricia FOUGERE, Arnaud MITORAJ représenté par Patricia FOUGERE, Sophie MATHIS, Xavier DUBOIS, Aline TETEVIDE, Julie DURIEZ, Valéry VIALARD,

Etaient excusés (2): Bénédicte BORREL, Alexandra PIRON,

Secrétaire de séance : Gérard CHEVRIER DOUSSET

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum : 8

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} mars 2021

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET COMMUNAL

Vu l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif présenté par l'exécutif après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune,

Vu le compte administratif du budget communal établi par le Maire en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier,

Vu le résultat reporté des exercices précédents,

Vu la délibération d'affectation des résultats 2019 qui prévoit que l'excédent de fonctionnement 2019 est affecté à l'investissement 2019 pour 164.051 €,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre acte au préalable du compte de gestion 2020 transmis par Monsieur le comptable public,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- **De prendre acte du** compte de gestion proposé par Monsieur le comptable public, dont les résultats sont conformes au compte administratif, et qui s'établit de manière synthétique comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 120 797,00	2 068 750,08	3 189 547,08
Titres de recettes émis (b)	870 448,19	1 960 423,34	2 830 871,53
Réductions de titres (c)		33 483,90	33 483,90
Recettes nettes (d = b - c)	870 448,19	1 926 939,44	2 797 387,63
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 120 797,00	2 068 750,08	3 189 547,08
Mandats émis (f)	758 767,66	1 735 590,94	2 494 358,60
Annulations de mandats (g)	137 955,55	12 058,55	150 014,10
Dépenses nettes (h = f - g)	620 812,11	1 723 532,39	2 344 344,50
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	249 636,08	203 407,05	453 043,13
(h - d) Déficit			

- **D'approuver**, hors la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif du budget communal qui présente les résultats suivants :

En section de fonctionnement :

En dépenses :

- 1.723.532,39 € nets ont été ordonnancés sur les 2.068.750,08 € inscrits au budget soit un taux de réalisation de 83,31%

En recettes :

- 1.926.939, 44 € nets ont été ordonnancés sur les 2.068.750,08 € inscrits au budget soit un taux de réalisation de 93,14%

Le résultat de fonctionnement s'élève à 203.407, 05 €

En section d'investissement :

En dépenses :

- 620.812,11 € ont été ordonnancés sur les 1.120.797 € inscrits au budget soit un taux de réalisation de 55,39%

En recettes :

- 870.448,19 € ont été ordonnancés sur les 1.120.797 € inscrits au budget soit un taux de réalisation de 77,66%

Le solde d'exécution de la section d'investissement fait apparaître un excédent de 249.636,08 €

Le résultat de l'exercice, compte tenu du résultat de l'exercice 2019 et de son affectation, s'élève à 118.035,56 euros en investissement (le résultat de 2019 était déficitaire à - 131.600,52 euros) **et 331.211,13 euros en fonctionnement** (le résultat 2019 a été arrêté à 127.804,08 euros) **soit un résultat net de 449.246,69 euros.**

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DU BUDGET COMMUNAL

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et la continuité des exercices budgétaires,

Vu le mécanisme d'affectation des résultats au budget de l'année suivante

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2020 QUI désigne le résultat brut de clôture (agrégation du résultat des deux sections de l'exercice N et N-1) auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser,

Vu le déficit reporté de la section d'investissement de l'année 2019 : -131 600,52€

Vu l'excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année 2019 :

127 804,08€

Vu les soldes d'exécution 2020 :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :

249 636,08€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :

203 407,05€

Considérant que le résultat cumulé est excédentaire et qu'il n'y a aucun besoin de financement en investissement,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De reporter l'excédent de 331 211,13 euros sur la ligne R002

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif présenté par l'exécutif après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune,

Compte-rendu du Conseil municipal du 4 mars 2021

Vu le compte administratif du budget communal établi par le Maire en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier,

Vu le résultat reporté des exercices précédents,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre acte au préalable du compte de gestion 2020 transmis par Monsieur le comptable public,

- **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De prendre acte** du compte de gestion proposé par Monsieur le comptable public, dont les résultats sont conformes au compte administratif, et qui s'établit de manière synthétique comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	743 145,00	627 895,30	1 371 040,30
Titres de recettes émis (b)	80 036,43	291 328,12	371 364,55
Réductions de titres (c)		8 000,00	8 000,00
Recettes nettes (d = b - c)	80 036,43	283 328,12	363 364,55
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	743 145,00	627 895,30	1 371 040,30
Mandats émis (f)	192 263,37	167 785,24	360 048,61
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	192 263,37	167 785,24	360 048,61
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		115 542,88	3 315,94
(h - d) Déficit	112 226,94		

- **D'approuver**, hors la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif du budget communal qui présente les résultats suivants :

En section de fonctionnement :

En dépenses :

- 167.785,24 € nets ont été ordonnancés sur les 627.895, 30 € inscrits au budget soit un taux de réalisation de 26,72%

En recettes :

- 283.328,12 € nets ont été ordonnancés sur les 627.895, 30 € inscrits au budget soit un taux de réalisation de 37,96%

Le résultat de fonctionnement s'élève à 115.542,88 €

En section d'investissement :

En dépenses :

Compte-rendu du Conseil municipal du 4 mars 2021

- 192.263,37 € ont été ordonnancés sur les 743.145 € inscrits au budget soit un taux de réalisation de 25,87%

En recettes :

- 80.036,43 € ont été ordonnancés sur les 743.145 € inscrits au budget soit un taux de réalisation de 10,77
- %

Le solde d'exécution de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 112.226,94 €

Le résultat de l'exercice, compte tenu du résultat de l'exercice 2019 et de son affectation, s'élève à 67.739,74 euros en investissement (le résultat de 2019 était déficitaire à 179.966,68 euros) **et 420.146,18 euros en fonctionnement** (le résultat 2019 a été arrêté 304.603,30 euros) **soit un résultat net de 487.885,92 euros.**

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et la continuité des exercices budgétaires,

Vu le mécanisme d'affectation des résultats au budget de l'année suivante

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2020 QUI désigne le résultat brut de clôture (agrégation du résultat des deux sections de l'exercice N et N-1) auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser,

Vu l'excédent reporté de la section d'investissement de l'année 2019 : 179 966,68€

Vu l'excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année 2019 :

304 603,30€

Vu les soldes d'exécution 2020 :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :

112 226,94€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :

115 542,88€

Considérant que le résultat cumulé est excédentaire et qu'il n'y a aucun besoin de financement en investissement,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De reporter l'excédent de 420 146,18 sur la ligne R002

Compte-rendu du Conseil municipal du 4 mars 2021

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021

